

CTAMO DOMAINE DES JUGES AGILITY

Publication „Cours de juges stagiaires de concours 2017/2018“

La CTAMO organise en 2017 un cours pour juges stagiaires de concours. Le cours aura lieu à partir d'au moins 4 participants.

L'inscription pour le "Cours de juges stagiaires de concours 2017/2018" doit être faite par la section locale ou le club de race de la SCS (Art. 3.2 Règlement juges de concours).

Profil exigé:

(Art 3.1 Règlement juge de concours CTAMO valable depuis le 1.5.2015)

Le candidat doit:

1. avoir une force de caractère et posséder de bonnes connaissances générales
2. être physiquement bien en forme
3. être membre d'une section locale ou d'un club de race de la SCS
4. être majeur
5. Agility:
 - a. avoir entraîné lui-même un chien,
 - b. participer activement pendant au moins 4 ans à des concours agility,
 - c. avoir participé à au moins 40 concours officiels et
 - d. avoir eu dans la classe agility 2 au moins 2 fois la qualification "excellent" lors de concours officiels de la CTAMO

Dates des cours prévues:

Test d'aptitude fin de 2017

Cours de candidat juge concours compter de 2018

Lieu et horaire détaillé seront annoncés après vérification de durée requérant et objection de conscience.

L'inscription avec exposé de l'accomplissement des exigences doit être envoyée au chef des juges agility jusqu'au 31 juillet 2017 (cachet de la poste).

**Chef des juges
Agility**

Peter Feer
Dorfstrasse 9
6289 Hämikon
079 332 87 39
richter.agi@tkamo.ch

Cordialement



Peter Feer